



MAIRIE DE BETSCHDORF
Thierry HOERR
1 rue des Francs
67660 BETSCHDORF
☎ 03 88 54 48 00
Courriel : thierry.hoerr@betschdorf.com

Nuit de la Céramique et de l'Artisanat Le 1^{er} juillet 2023 de 16 h 00 à minuit

REGLEMENT

ARTICLE 1

La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat a lieu en extérieur : Rue des Potiers, place de la Mairie et Rue Saint-Jean.

La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat est ouverte aux :

- Associations
- Artisans, Potiers, Céramistes

Les emplacements sont attribués par la municipalité.

ARTICLE 2

Ne seront pas acceptés lors de la Nuit de la Céramique et de l'Artisanat la vente de produits non artisanaux.

La priorité restant aux Artisans et Potiers de la commune.

ARTICLE 3

L'installation des exposants se fera à partir de 13 h 30 et la désinstallation dès minuit.

Il revient à chaque artisan d'apporter, d'installer et de désinstaller son stand. La municipalité est souveraine dans le choix de l'emplacement imparti à chacun. Chaque exposant doit garder propre son emplacement et est tenu au respect strict des consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les exposants doivent fournir leur propre matériel : barnum, tables, chaises, rallonges etc...

ARTICLE 4

Montant de l'inscription Artisans et commerçants hors BETSCHDORF :

Le droit de place est fixé à 30 € (il comprend la redevance et les éventuels branchements électriques).

ARTICLE 5

Les formulaires d'inscription et le règlement sont disponibles sur le site de la commune de BETSCHDORF et à l'accueil de la Mairie.

ARTICLE 6

Votre inscription ne sera validée qu'à la réception du dossier complet :

- - Formulaire d'inscription
- - Règlement signé
- - **Paiement par chèque à l'ordre du « Trésor Public »**
- - Attestation d'assurance responsabilité civile

Tout dossier incomplet ne sera retenu.

ARTICLE 7

La municipalité n'est pas dépositaire des objets exposés au sens donné par le code civil mais seulement détentrice à titre précaire. Les organisateurs ne pourront donc, en aucun cas, encourir une quelconque responsabilité en cas de vol, incendie, perte, détérioration, etc...

L'assurance des objets exposés reste à la charge des exposants.

ARTICLE 8

Publicité (journaux, radio locale, affiches, courriers électroniques) sera assurée par les organisateurs.

ARTICLE 9

Si vous désirez d'autres renseignements, merci d'adresser un mail à thierry.hoerr@betschdorf.com.

ARTICLE 10

Le fait de participer à La Nuit de la Céramique et de l'Artisanat implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. **Date limite de dépôt des dossiers, le lundi 22 mai 2023.**

Un exemplaire est à conserver, l'autre à retourner avec le formulaire d'inscription.

ARTICLE 11

Annulation : en cas d'annulation, le remboursement ne pourra se faire que si l'annulation intervient au moins 7 jours avant la date de l'évènement.

Au-delà de ce délai, (sauf cas d'urgence particulière), la municipalité se réserve le droit d'encaisser le montant total de l'inscription.

Le remboursement sera automatique en cas d'annulation liée à la crise sanitaire.

ARTICLE 12

Les participants s'engagent à être en conformité avec la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leurs ventes. La commune décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration fiscale.

ARTICLE 13

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'ils soient pris en photos dans leurs stands ni à la diffusion de ses vues (réseaux sociaux / magazine local) concernant la communication liée à cette manifestation.

Fait à _____ le _____

Signature